



Jour examen pris sur fiche de paie en congés

Par **ElsaTigrS**, le **01/07/2009** à **09:37**

Bonjour,
Je suis en fin de BTS AD en alternance.
J'ai remarqué que ma responsable faisait passer mes jours d'examens (écrit et oraux) en congés.
La convention contrat professionnalisation n'impose-t-elle pas aux employeurs de nous laisser libre ces jours d'examens ?
Il me semble que lors de l'entretien entre ma conseillère à l'école et ma responsable entreprise, il a été dit qu'elle s'engageait à me libérer les jours d'examens, et que par contre aucuns jours de révisions n'étaient prévus et que je devais donc les poser. Je suis d'accord avec ce principe.
Alors puis-je m'imposer à elle en lui affirmant que les jours d'examen ne sont pas des congés ?
Merci d'avance pour votre réponse.